



santé
famille
retraite
services



CRMSA BOURGOGNE - SITE COTE D'OR
21046 DIJON CEDEX

8604
21
10117

MME ANNE FRANCOISE PARENT
LA GARELLE
3 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Madame, Monsieur

A la suite de votre demande, j'ai le plaisir de vous adresser la Carte Européenne d'Assurance Maladie. Elle est individuelle et nominative.



**Attention,
cette carte n'est pas utilisable en France
et ne remplace pas la carte Vitale**

Elle permet le remboursement des soins de santé délivrés dans un hôpital public, au cabinet d'un médecin ou d'un dentiste dont vous pouvez avoir besoin et de bénéficier de conditions de prise en charge identiques à celles de la population locale.

Retrouvez la liste des pays européens dans lesquels elle peut être utilisée et toutes les informations pratiques dans le dépliant ci-joint.

Au cas où vous ne pourriez pas utiliser la carte européenne d'assurance maladie durant votre séjour, pensez à conserver vos factures et vos justificatifs. A votre retour, adressez les à votre MSA.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter mes services.

Vous souhaitant un agréable voyage, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur